

DAI 2023.2024.075

- Pouvez-vous m'indiquer les procédures établies par le MSSS pour mettre en place une clinique mobile?
 - Pouvez-vous me dire s'il y a certains critères qui sont nécessaires pour mettre en place une clinique mobile? Si oui, lesquels?

Concernant les cliniques et équipes mobiles de Vaccination :

Le déploiement des cliniques mobiles est réalisé par les établissements, et la procédure générale peut varier d'un établissement à un autre. Cela dit, la manipulation des vaccins suit un processus strict afin d'assurer les bonnes pratiques. Chaque établissement doit donc s'assurer d'appliquer les normes édictées dans les documents suivants :

- Guide des normes et pratiques de gestion des vaccins : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2021/21-278-06W.pdf>
 - Conservation des vaccins lors d'une séance de vaccination à l'extérieur de l'établissement de santé - Gestion des vaccins - Professionnels de la santé - MSSS (gouv.qc.ca) : <https://msss.gouv.qc.ca/professionnels/vaccination/piq-gestion-des-vaccins/conservation-des-vaccins-lors-d-une-seance-de-vaccination-a-l-exterieur-de-l-etablissement-de-sante/>
- Pouvez-vous me dire si chaque CISSS peut adapter les procédures à ses besoins particuliers?

Chaque établissement doit s'assurer de respecter les documents précédemment présentés sur la gestion des vaccins; au-delà de ces requis, les établissements peuvent adapter la procédure générale pour déployer des équipes mobiles en fonction de leur réalité et de leurs besoins. Ces derniers sont responsables de leur déploiement.

Concernant les cliniques et équipes mobiles de santé dentaire :

- Pouvez-vous m'indiquer les procédures établies par le MSSS pour mettre en place une clinique mobile? Il n'y a aucune procédure établie par le MSSS concernant les cliniques dentaires mobiles ni de critères précis à respecter.
- Pouvez-vous me dire s'il y a certains critères sont nécessaires pour mettre en place une clinique mobile? Si oui, lesquels?
- Pouvez-vous me dire si chaque CISSS peut adapter les procédures à ses besoins particuliers? Si la demande est pour la santé dentaire, le CISSS doit suivre le Programme national de santé publique, les programmes associés, ainsi que les autres orientations du MSSS. Les projets pour les besoins particuliers peuvent être soumis au MSSS pour analyse de la pertinence et du besoin.

Également, si c'est possible, pourriez-vous répondre à ces mêmes questions mais en lien avec des équipes mobiles :

- Pouvez-vous m'indiquer les procédures établies par le MSSS pour mettre en place des équipes mobiles ? *Idem*
- Pouvez-vous me dire s'il y a certains critères sont nécessaires pour mettre en place des équipes mobiles ? Si oui, lesquels?
- Pouvez-vous me dire si chaque CISSS peut adapter les procédures à ses besoins particuliers? *Idem*